

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2026

POUR UNE GÉNÉRATION SANS SUCRE - (N° 2423)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 60

présenté par

M. Kasbarian, M. Metzdorf, M. Jean-René Cazeneuve, Mme Thevenot, M. Terlier, Mme Lebec,
M. Rodwell et Mme Ronceret

ARTICLE PREMIER

Au début de la première phrase de l'alinéa 16, substituer aux mots

« Un aliment ultratransformé s'entend de »

les mots :

« Est regardée comme aliment ultratransformé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel